

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Vingt-sixième session du Comité pour les animaux
Genève (Suisse), 15 – 20 mars 2012 et Dublin (Irlande), 22 – 24 mars 2012

Examen périodique d'espèces animales inscrites aux annexes CITES

Espèces sélectionnées pour étude entre la CoP13 (2004) et la CoP15 (2010)

GALLIFORMES – RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL

1. Le présent document a été soumis par Rosemarie Gnam (membre suppléant pour l'Amérique du Nord), co-présidente du groupe de travail intersessions sur l'examen périodique, avec l'appui de Carlos Ibero Solana, président du Comité pour les animaux et co-président du groupe de travail intersessions sur l'examen périodique*.
2. L'examen périodique des annexes, tel qu'actuellement convenu par les Parties, vise à examiner les espèces déjà inscrites aux annexes afin de déterminer si leur inscription est encore appropriée, en s'appuyant sur les informations relatives à la biologie et au commerce actuelles et sur les dispositions de la résolution Conf. 9.24 (Rev. CoP12) sur les critères d'amendement des Annexes I et II [voir: AC20 Doc. 10 (Rev. 1)]. A la 22^e session du Comité pour les animaux, le Comité a convenu de l'examen d'une liste de 18 espèces de Galliformes entre la CoP13 et la CoP15.
3. Depuis, le Secrétariat a publié plusieurs Notifications aux Parties invitant ces dernières à se porter volontaires ou à contribuer de quelque manière que ce soit à l'examen de ces espèces.
4. A la 25^e session du Comité pour les animaux (AC25), les Etats-Unis ont soumis un examen périodique pour deux espèces de Galliformes, à savoir le colin de Virginie masqué (*Colinus virginianus ridgwayi*) et le tétras cupidon d'Attwater (*Tympanuchus cupido attwateri*) (voir AC25, documents 3 et 4). Le Comité a convenu que le colin de Virginie masqué devait rester inscrit à l'Annexe I et que le tétras cupidon d'Attwater devait être transféré de l'Annexe I à l'Annexe II, conformément à l'annexe 4, Mesures de précaution [résolution Conf. 9.24 (Rev. CoP12)].
5. A l'AC25, pour contribuer à l'examen des 16 espèces de Galliformes restantes, un groupe de travail intersessions sur l'examen périodique a été créé en vue de traiter de ces espèces de Galliformes.
6. Dans la Notification aux Parties n°2011/038, des volontaires étaient invités à terminer les examens restants d'espèces animales sélectionnées pour la période comprise entre la 13^e et la 15^e sessions de la Conférence des Parties. Les 16 espèces de Galliformes concernées figuraient dans cette notification. Or, aucune Partie ne s'est portée volontaire pour réaliser les examens relatifs à ces espèces.

* Les appellations géographiques employées dans ce document n'impliquent de la part du Secrétariat CITES ou du Programme des Nations Unies pour l'environnement aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires ou zones, ni quant à leurs frontières ou limites. La responsabilité du contenu du document incombe exclusivement à son auteur.

7. Les 16 espèces de Galliformes n'ayant pas encore fait l'objet d'un examen périodique sont les suivantes:

| Nom scientifique | Nom commun | Etat sur la Liste rouge de l'UICN | Annexe CITES |
|----------------------------------|------------------------------------|---------------------------------------|--------------|
| <i>Argusianus argus</i> | Argus géant | Quasi-menacé | II |
| <i>Catreus wallichii</i> | Faisan de Wallich | Vulnérable | I |
| <i>Crossoptilon harmani</i> | <i>Crossoptilon harmani</i> | Quasi-menacé | I |
| <i>Gallus sonneratii</i> | Coq de Sonnerat | Préoccupation mineure | II |
| <i>Ithaginis cruentus</i> | Ithagine ensanglantée | Préoccupation mineure | II |
| <i>Lophophorus impejanus</i> | Monal de l'Himalaya | Préoccupation mineure | I |
| <i>Lophophorus lhuysii</i> | Lophophore de Lhuys | Vulnérable | I |
| <i>Lophophorus sclateri</i> | Lophophore de Sclater | Vulnérable | I |
| <i>Lophura imperialis</i> | Faisan impérial | Non reconnu comme espèce par BirdLife | I |
| <i>Mitu mitu</i> | Grand hocco à bec rasoir | Eteint à l'état sauvage | I |
| <i>Polyplectron bicalcaratum</i> | Éperonnier chinquis | Préoccupation mineure | II |
| <i>Polyplectron germaini</i> | Éperonnier de Germain | Quasi-menacé | II |
| <i>Syrmaticus humiae</i> | Faisan de Hume | Quasi-menacé | I |
| <i>Tetraogallus caspius</i> | Perdrix des neiges de la Caspienne | Préoccupation mineure | I |
| <i>Tetraogallus tibetanus</i> | Perdrix des neiges du Tibet | Préoccupation mineure | I |
| <i>Tragopan melanocephalus</i> | Tragopan de Hastings | Vulnérable | I |

8. Pour faciliter la tâche de ce groupe de travail intersessions, les Etats-Unis ont demandé l'aide de la World Pheasant Association. Des données sur les espèces ont été réunies en se fondant sur les informations facilement accessibles figurant dans les évaluations des espèces réalisées par BirdLife International pour les Listes rouges de données de l'Union internationale de conservation de la nature (UICN) et la base de données sur le commerce du Centre mondial de surveillance pour la conservation (WCMC). Ces informations ont ensuite été transmises aux membres de la Commission de la sauvegarde des espèces de l'UICN / du GROUPE DE SPECIALISTES DES GALLIFORMES de la *World Pheasant Association*, aux connaissances particulières sur ces espèces. Un rapport final a été remis aux Etats-Unis en janvier 2012.

9. Le rapport final concernant les espèces figure en annexe au présent document (dans la langue dans laquelle il a été soumis). Les informations sur les espèces sont présentées de manière conforme aux recommandations pour l'élaboration d'un document d'examen périodique figurant dans la résolution sur l'examen périodique des annexes (résolution Conf. 14.8). Le rapport présente des lacunes en termes d'information mais ne contient pas de recommandation quant à la question de savoir si l'inscription des espèces aux annexes est appropriée.

10. L'annexe au présent rapport du groupe de travail a un double but:

- a) montrer comment les Parties, et surtout les pays de l'aire de répartition, peuvent mettre à profit des informations scientifiques et sur le commerce facilement accessibles pour entreprendre l'examen périodique d'une espèce inscrite aux annexes. Elle montre également le rôle que peuvent jouer un groupe de spécialistes de l'UICN et leurs évaluations dans le processus d'examen périodique. Il faut souhaiter que cette initiative pilote donne un aperçu de la façon dont les futurs examens périodiques pourraient être menés; et
- b) être utile dans le cadre de futurs débats et travaux du Groupe de travail intersessions sur l'examen périodique.

11. La prochaine étape s'agissant de l'examen de ces espèces de Galliformes consistera pour les membres du groupe de travail à collaborer avec les membres régionaux compétents du Comité pour les animaux et à faire fond sur cette annexe pour obtenir des réactions et des informations supplémentaires de la part des Etats de l'aire de répartition en cas de lacunes en termes de connaissances concernant ces espèces de Galliformes, et ce avant la 26^e session du Comité pour les animaux (AC26). Ces informations pourront être communiquées à l'AC26.

12. A l'AC26, le Groupe de travail intersessions sur l'examen périodique pourra poursuivre son évaluation de ces 16 espèces de Galliformes et, s'il y a lieu, proposer d'éventuels travaux supplémentaires pour achever l'examen ou formuler des recommandations quant à la question de savoir si l'inscription des espèces aux annexes est appropriée ou s'il conviendra de prendre des mesures pour transférer une espèce d'une annexe à l'autre (vers une catégorie de menace inférieure ou supérieure) ou pour la retirer des annexes.